



URBANISME, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT

(Avis adoptés par l'Assemblée plénière du 29 novembre 2005)

1. Le Conseil souhaite vivement que le ministère de l'équipement puisse préserver et consolider son dispositif de **suivi statistique de la construction neuve** à partir de la source administrative issue des formalités d'autorisation de construire. Il réaffirme l'importance des informations permettant de caractériser le projet de construction : type d'ouvrage, taille en termes de surface et de nombre de logements dans le cas du résidentiel, destination des locaux non résidentiels, catégorie de maître d'ouvrage. Ces données sont en effet essentielles pour l'aide à la décision et pour l'évaluation des politiques publiques.
2. Sur l'échéance 2007 de **la révision des nomenclatures**, le Conseil note avec satisfaction que certaines des propositions françaises relatives au secteur du bâtiment et des travaux publics devraient être reprises au niveau européen, ce qui permettra de progresser vers une meilleure comparabilité internationale. Si toutes ces propositions ne pouvaient être retenues, il souhaite que la version française de la nomenclature d'activités ait le niveau de détail suffisant pour pouvoir en tenir compte.
3. Le Conseil encourage l'Insee et le ministère de l'équipement à poursuivre leurs travaux pour une rénovation en profondeur de la méthodologie de **l'indice du coût de la construction**. Il souhaite être tenu informé des avancées sur le nouveau traitement du champ de la maison individuelle.
4. Le Conseil encourage le développement des outils statistiques pour la **connaissance des marchés locaux de l'habitat ou pour l'évaluation des besoins en logement**. Il souligne l'intérêt d'une meilleure prise en compte de la dimension locale de l'information notamment sur le parc de logement, la diversité de l'offre, la relation entre l'offre et la demande et la mixité sociale.
Par ailleurs, le Conseil souhaite qu'une réflexion soit menée sur l'articulation des différents maillages infra-communaux dans les sources statistiques sur le logement.
5. Le Conseil souhaite que les grandes **enquêtes thématiques** (utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, innovation, etc.) prennent en compte les spécificités du secteur de la **construction**.
6. Le Conseil encourage le ministère de l'équipement à poursuivre ses efforts pour construire un système d'information cohérent et complémentaire sur le **parc locatif social**. Des progrès sont attendus en 2006 pour une meilleure localisation du parc et un allègement à terme de la charge d'enquête pour les organismes.
7. Le Conseil rappelle qu'il accorde une grande importance au projet de **suivi finement localisé des marchés immobiliers**. Il souhaite que les conditions de mise à disposition des bases de données constituées à partir des actes notariés soient étudiées avec l'administration fiscale afin d'améliorer les statistiques localisées au moindre coût.